



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire	
-----------------------	--

Fait le /

MANI
GLIE
R

Signature
numérique de
MANIGLIER
Date :
2023.11.28
13:37:51
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

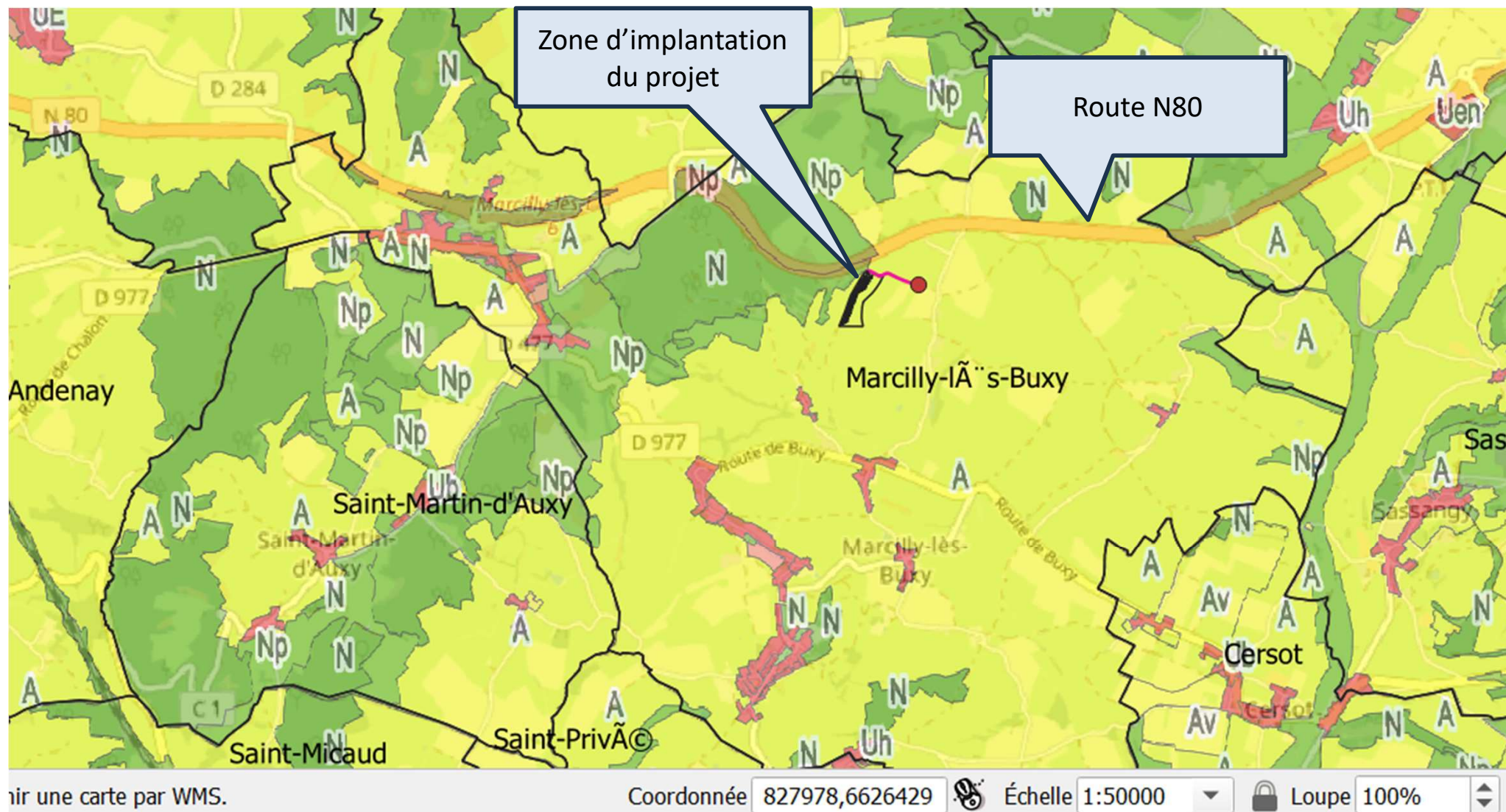
--

Demande au Cas par Cas Projet photovoltaïque

Marcilly-les-Buxy (71)

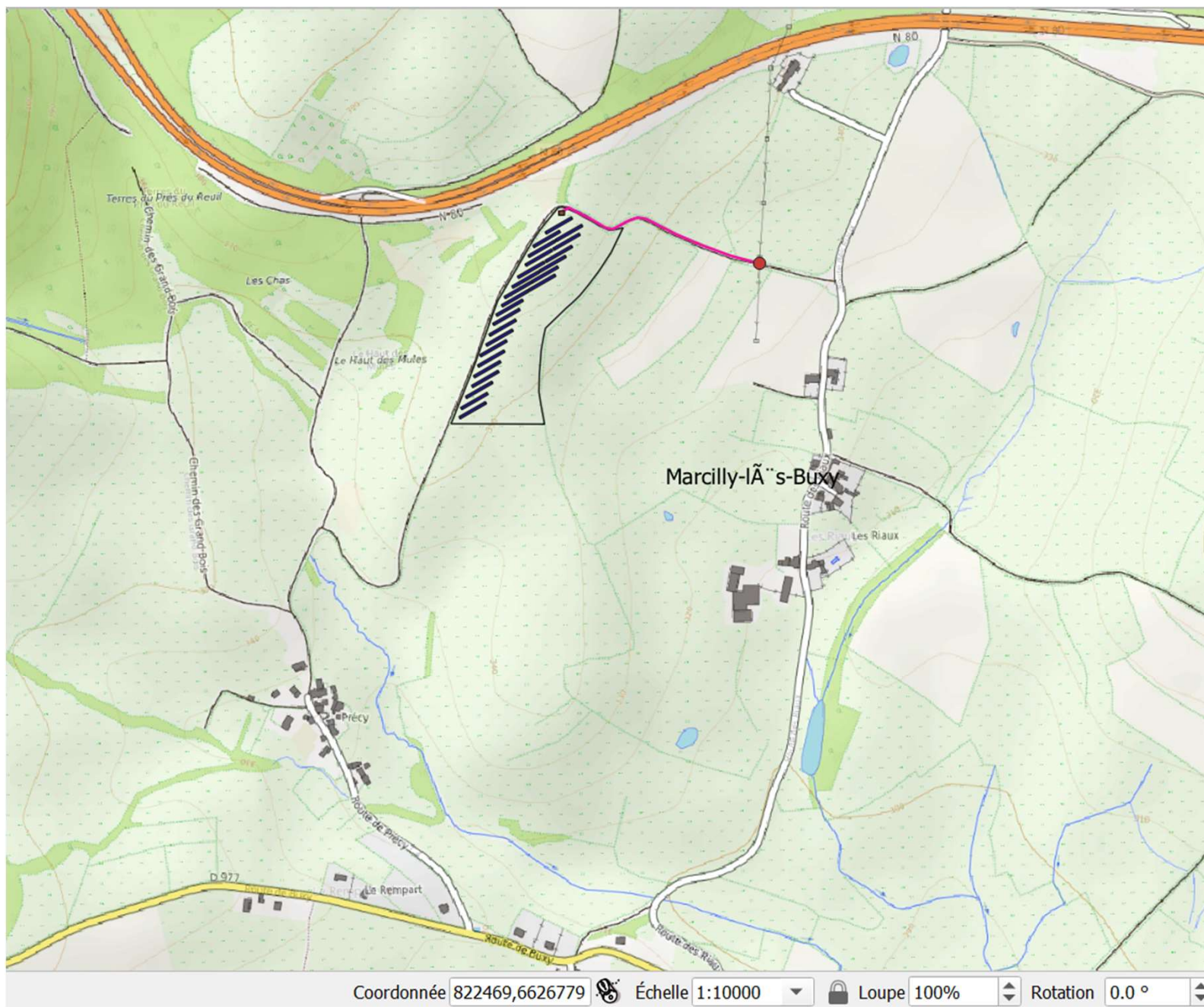
Annexes 3 à 6

Annexe 3: plan au 1/50000^{ème}



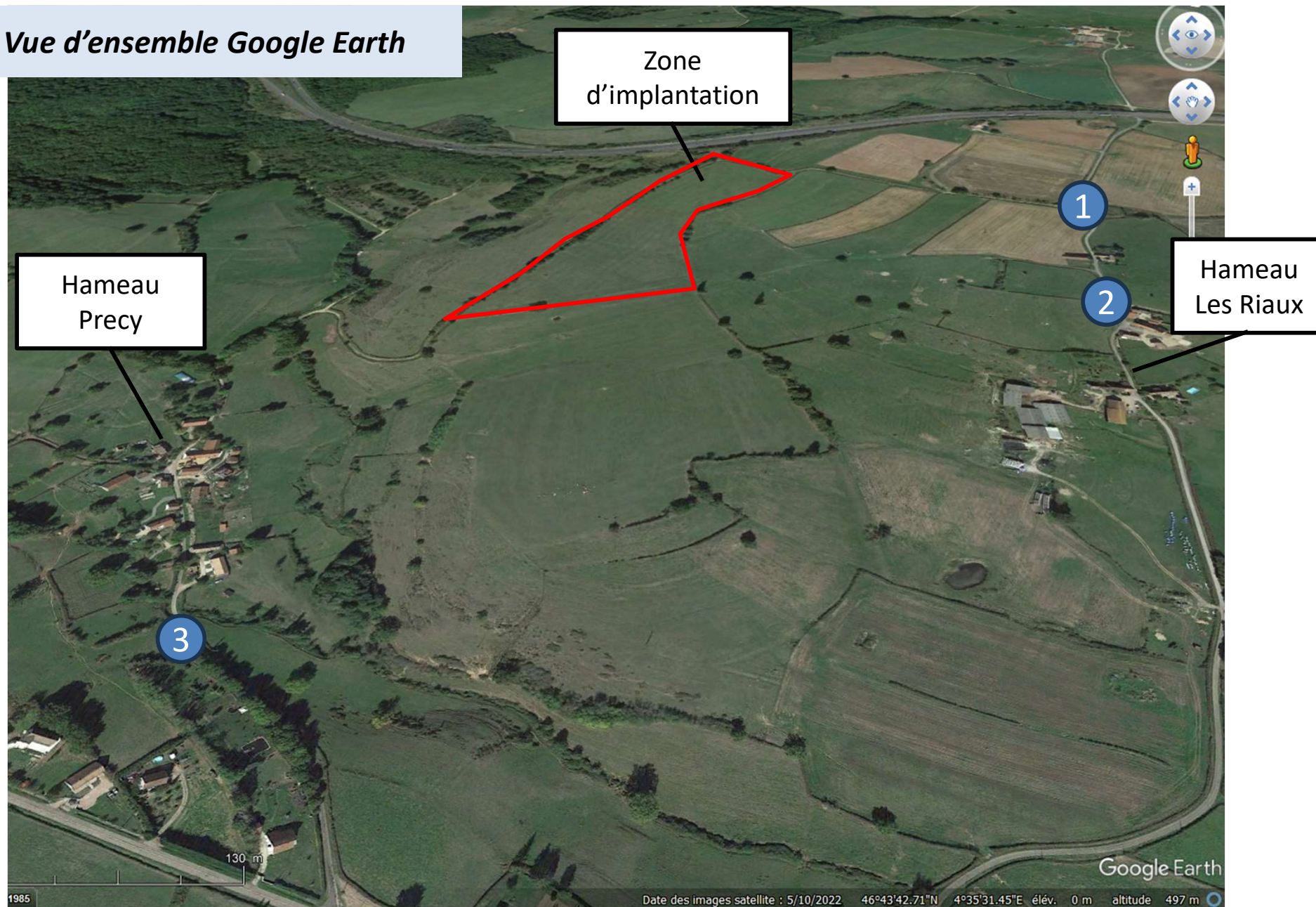
Le projet se situe sur la commune de Marcilly les Buxy (71) en zone agricole.

Annexe 3: plan au 1/10000^{ème}

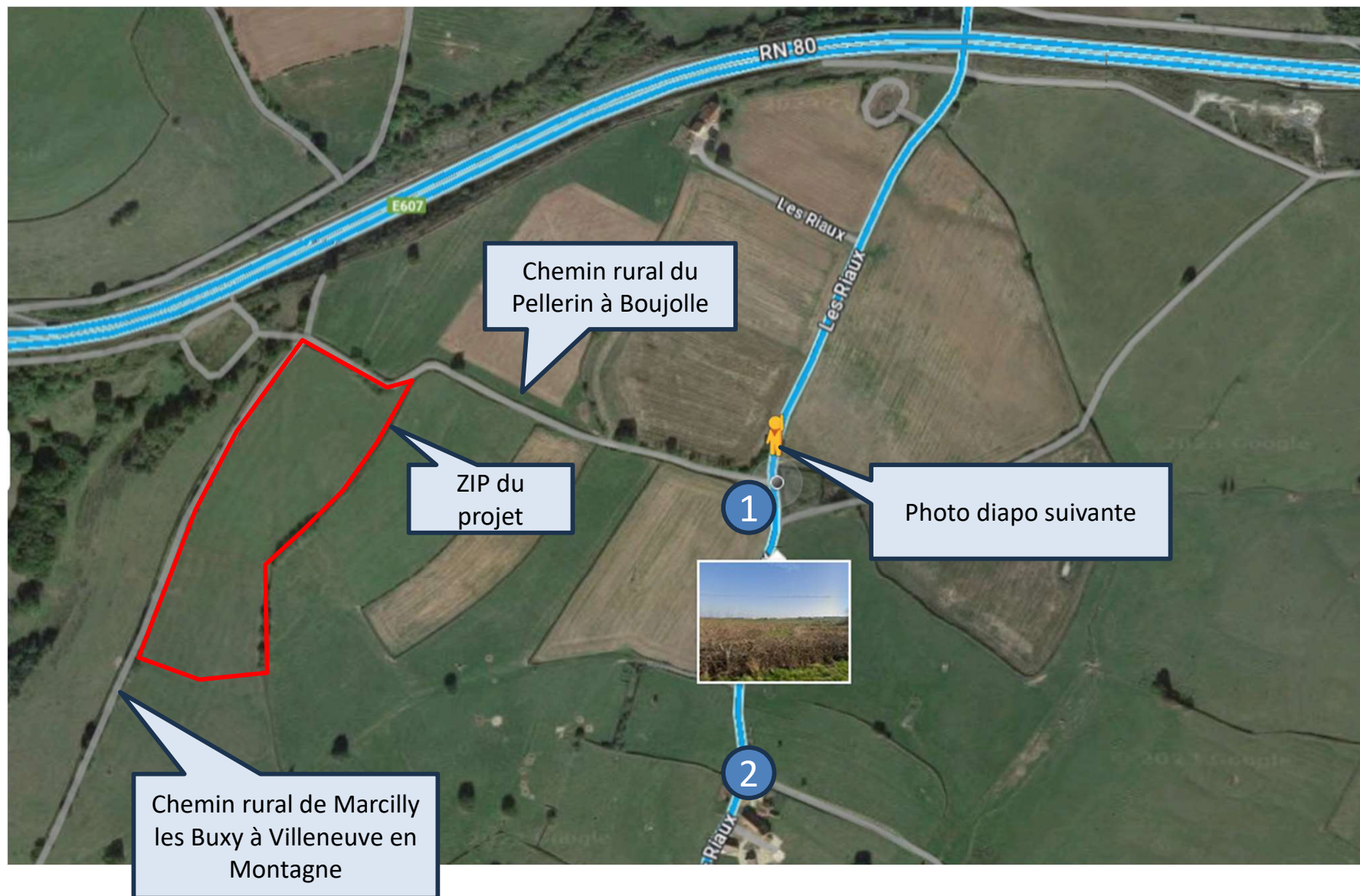


Annexe 4: photo du site, vue d'ensemble

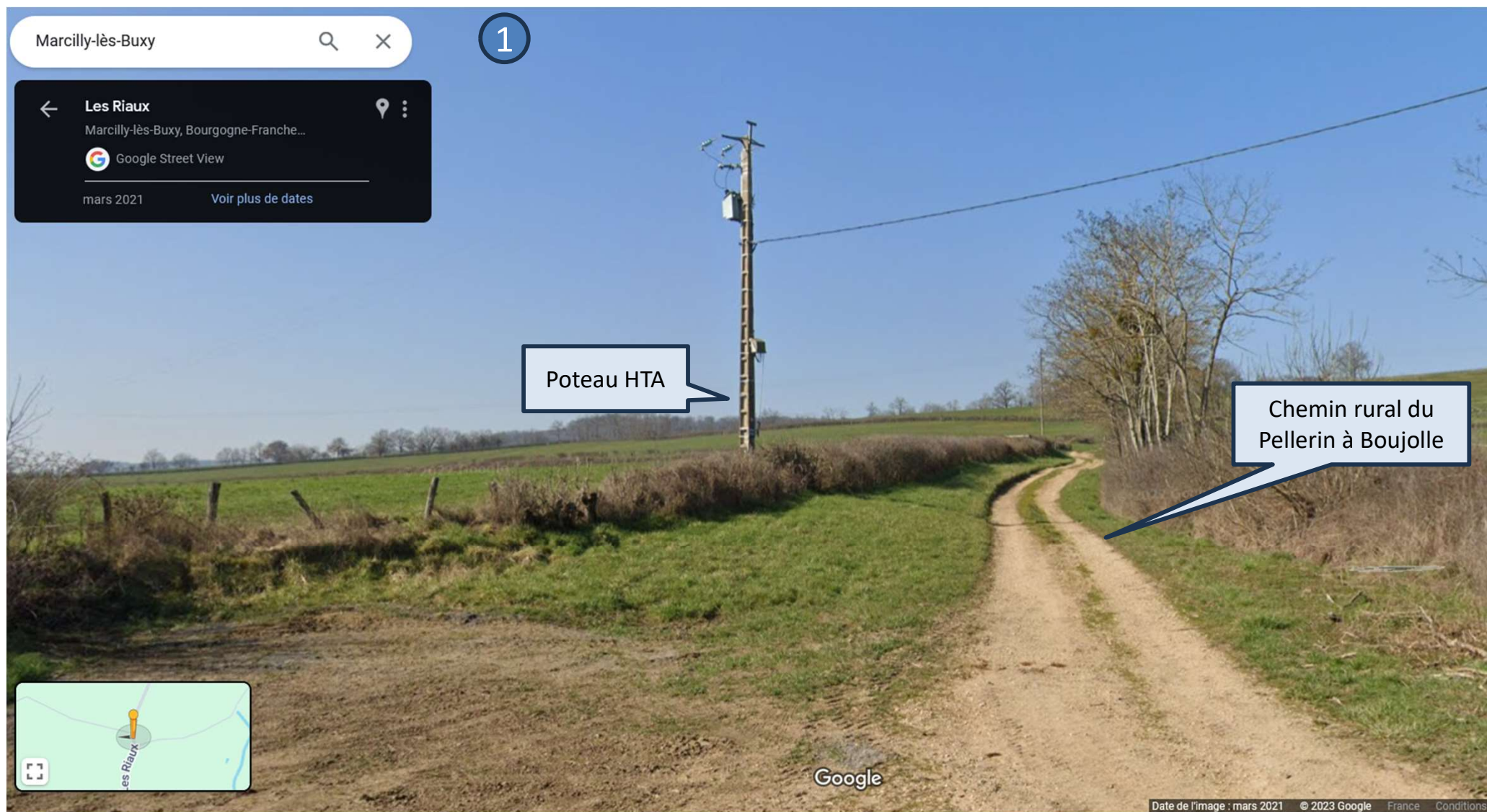
Vue d'ensemble Google Earth



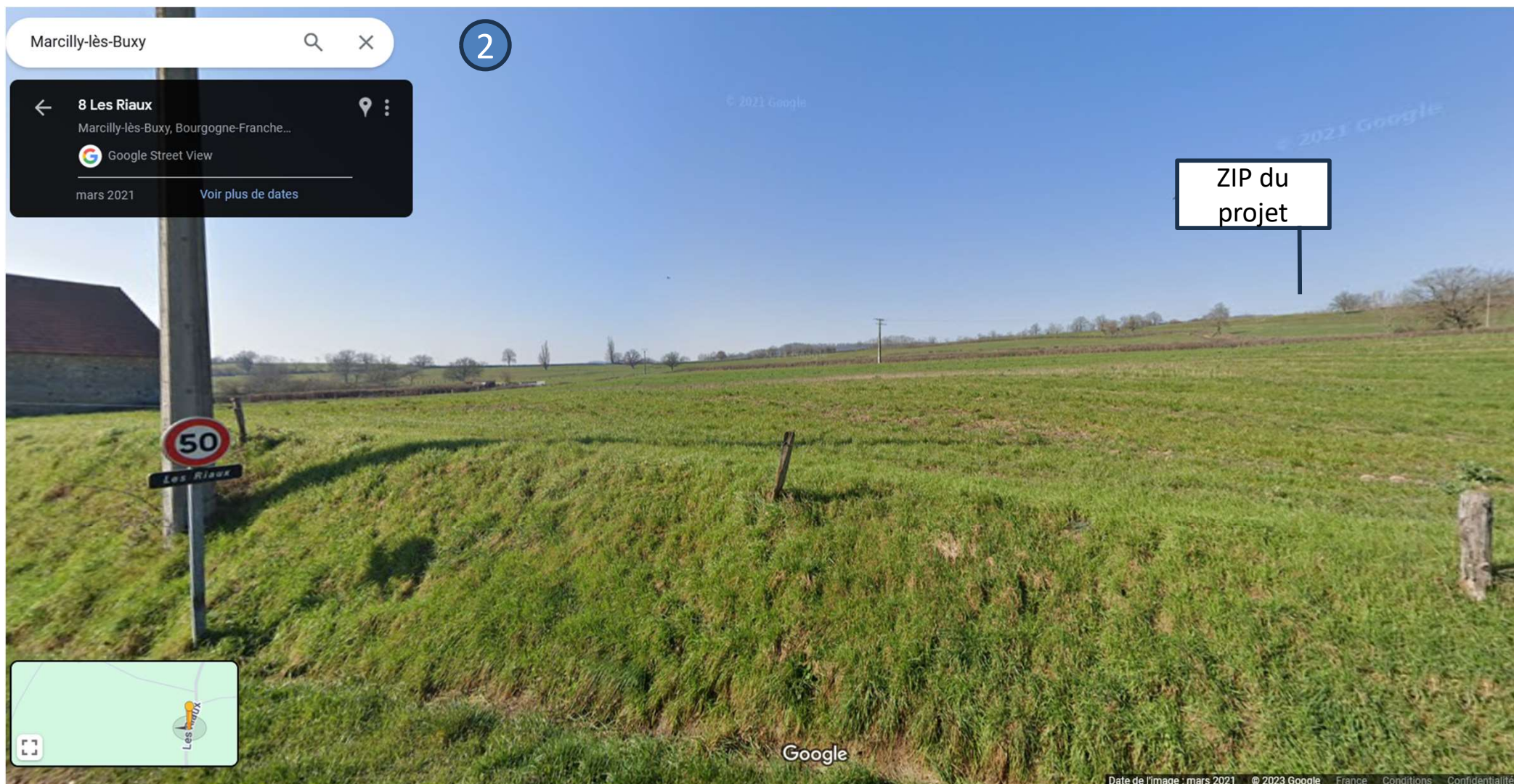
Annexe 4: photo du site, vue depuis la voirie communale des Riaux



Annexe 4: photo du site, vue depuis la voirie communale des Riaux



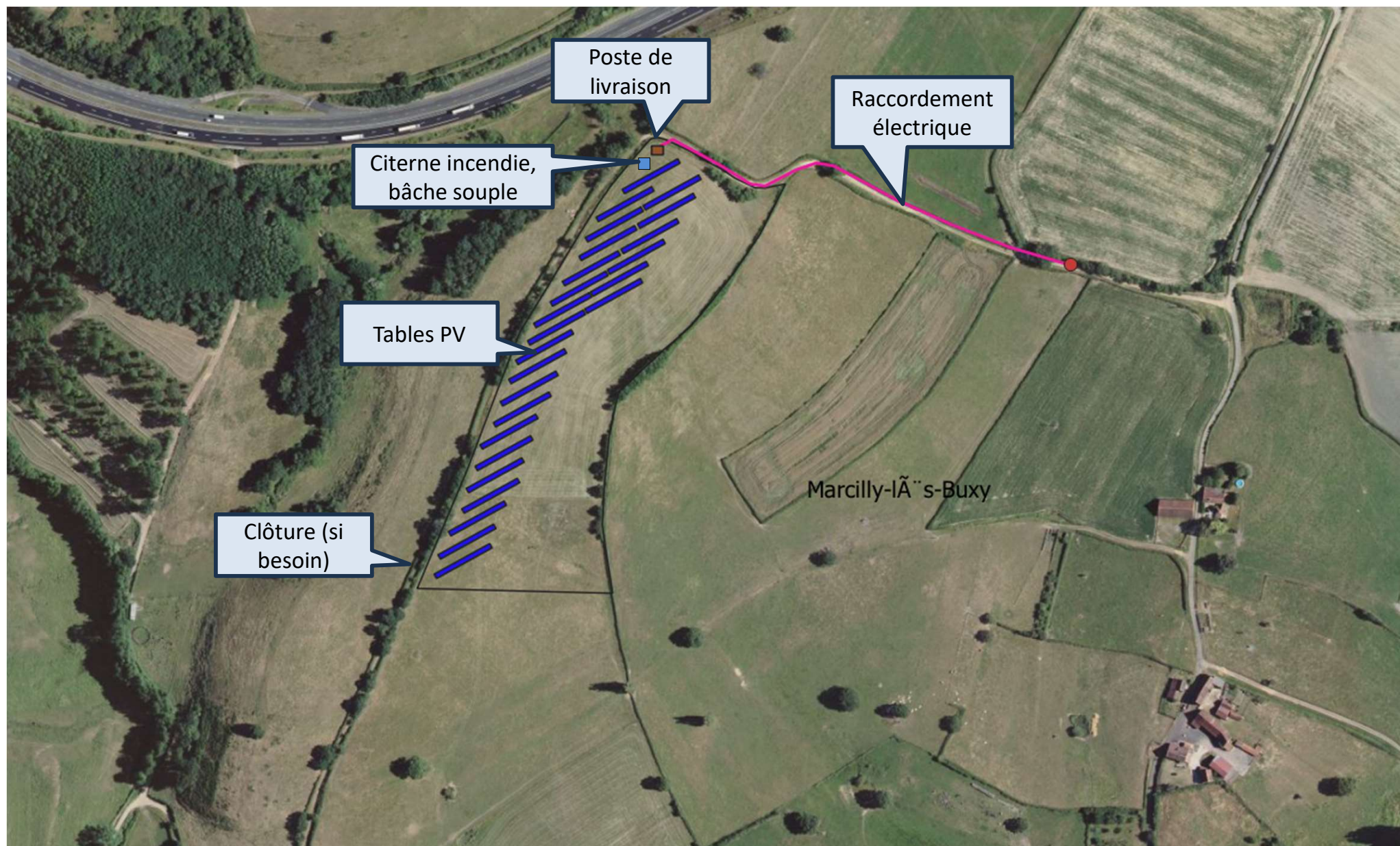
Annexe 4: photo du site, vue depuis l'entrée du hameau des Riaux



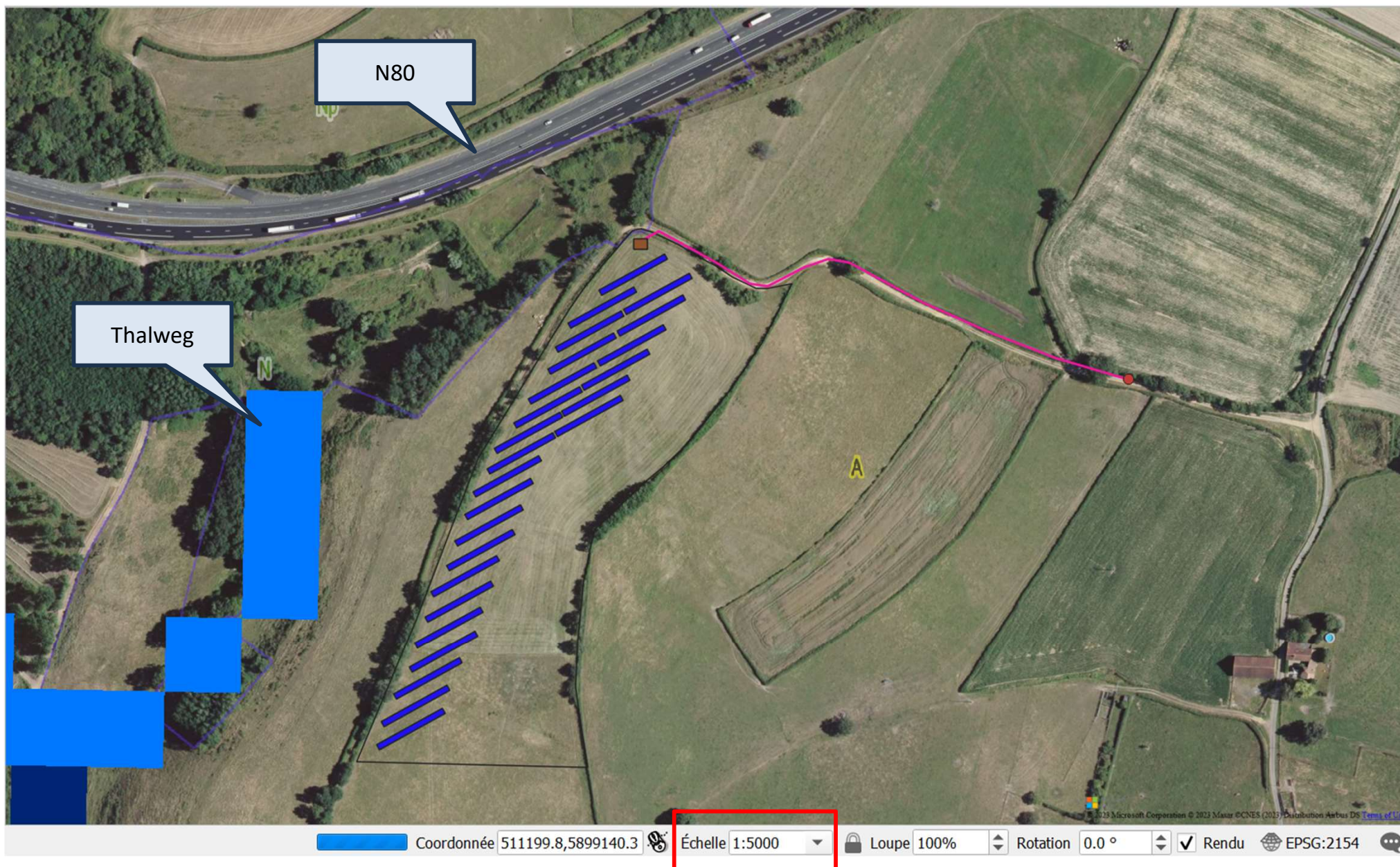
Annexe 4: photo du site, vue depuis l'entrée du hameau de Precy



Annexe 5: plan du projet



Annexe 6: abords du projet



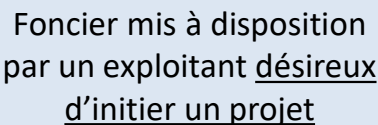
Demande au Cas par Cas Projet photovoltaïque

Marcilly-les-Buxy (71)

Annexes 8

Démarches générales et choix de la zone
d'implantation

- MW Energies souhaite réaliser des projets agrivoltaïques sur des surfaces de 2 à 15ha.
- Parmi les différentes technologies agrivoltaïques envisageables, MW Energies se concentre sur les technologies offrant un service aux exploitants agricoles sur des prairies permanentes, notamment des ombrières pour bovins.
- MW Energies a conduit un travail important de prospection à large échelle dans le département de Saône et Loire dont le résultat est l'identification de nombreuses zones d'implantations situées en dehors des principales zones réglementées (Natura 2000, zones humides, autres contraintes patrimoniales) et en dehors du cadre de vie des communes.
- Ensuite, l'étude du potentiel du raccordement électrique et des contraintes spécifiques du site (topographie) ont conduit à une sélection plus fine de ces zones d'implantation potentielles.
- Un travail de terrain pour rencontrer les propriétaires et exploitantes a permis d'identifier les sites à fort potentiel et d'initier par conséquent le développement dudit projet.



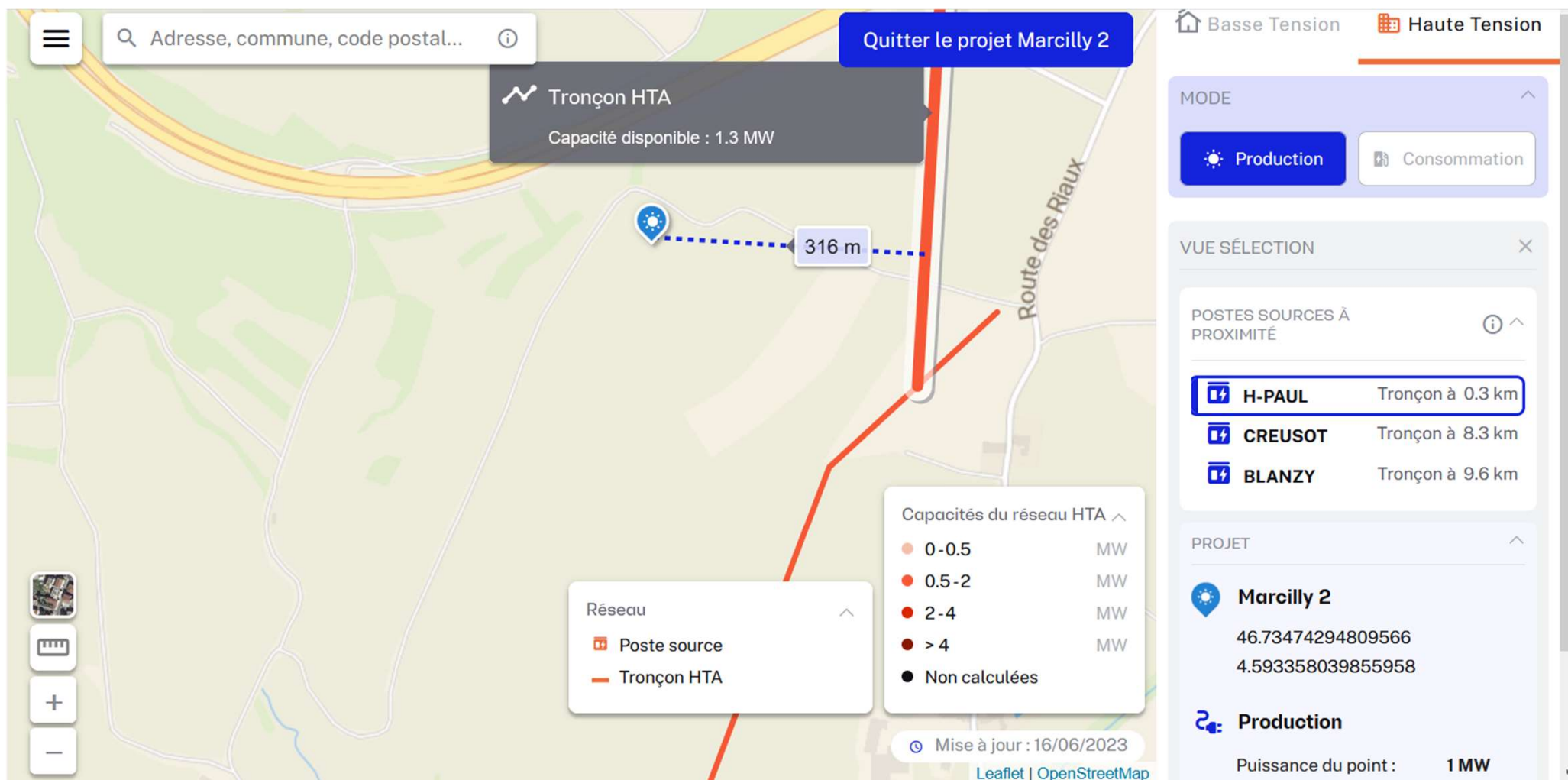
L'exploitant-propriétaire a mis 60ha à disposition de MW Energies sur la commune de Marcilly-les-Buxy pour développer un projet.



L'analyse de la recherche d'une zone d'implantation (ZIP) s'est faite sur les 60ha ci-dessus.
LA ZIP finale est de 2,5ha suite aux mesures d'évitement prises.



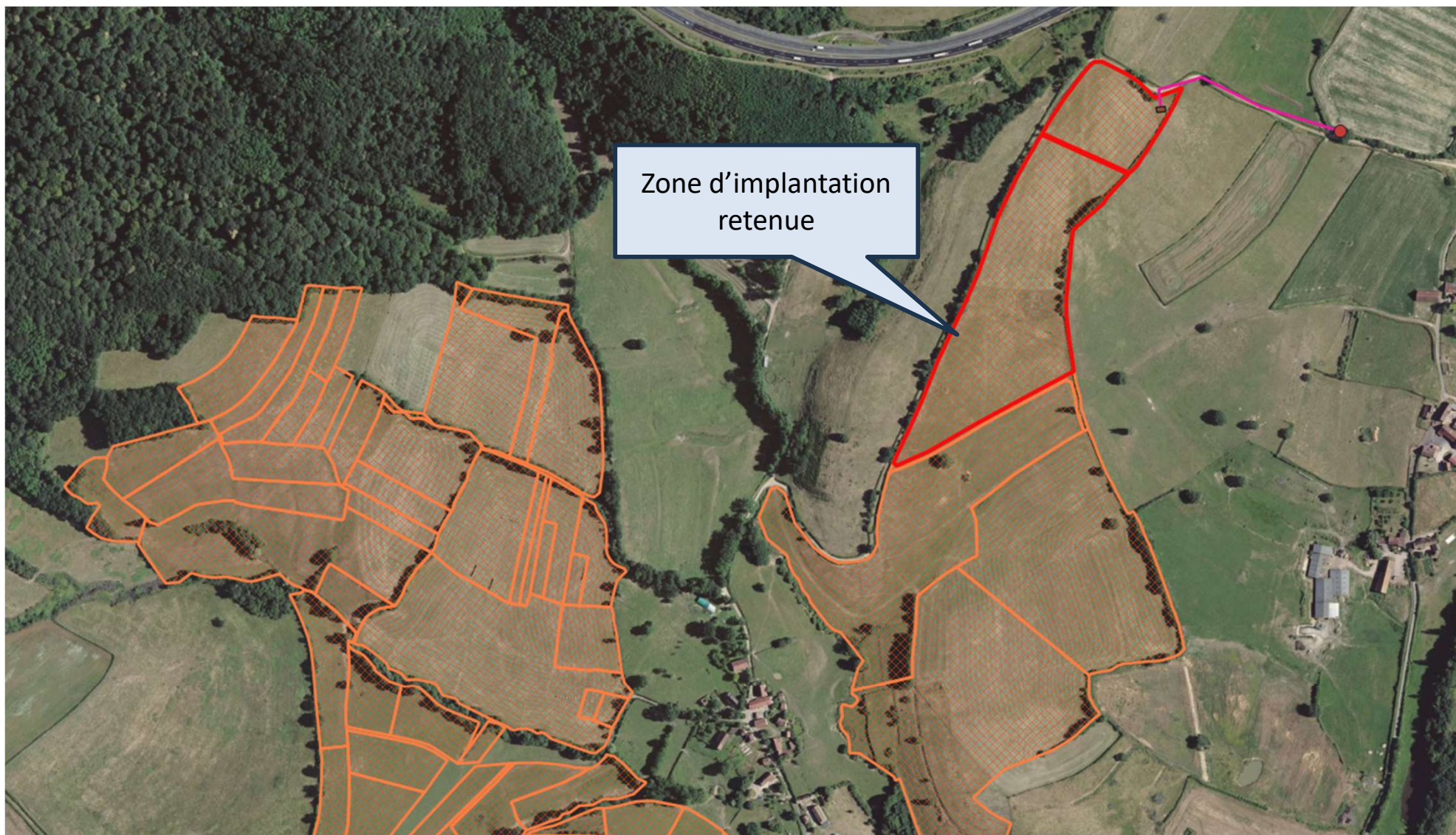
La capacité du réseau électrique oriente vers un projet d'une puissance maximale de 1 MWc



Le raccordement disponible se situe au Nord de la zone d'étude et ne dispose d'une capacité d'injection limitée de 1,3MW à une distance d'environ 320m.

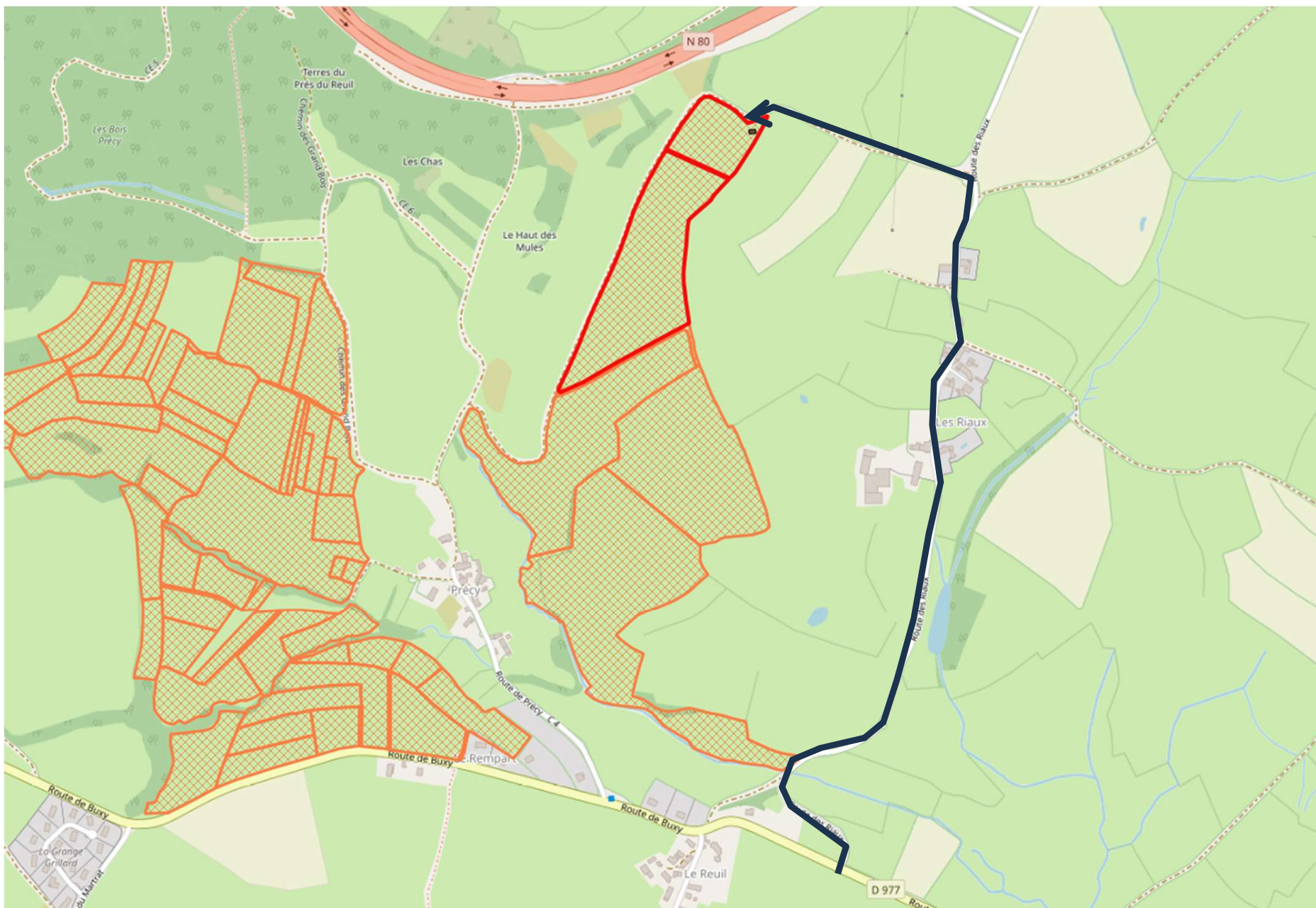
Compte tenu de la puissance disponible, sans dispense d'évaluation environnementale, le cout du développement ne serait pas compatible avec le projet.

Pour atteindre une puissance de 1 MW, la surface d'implantation à mobiliser est d'environ 2,5ha.

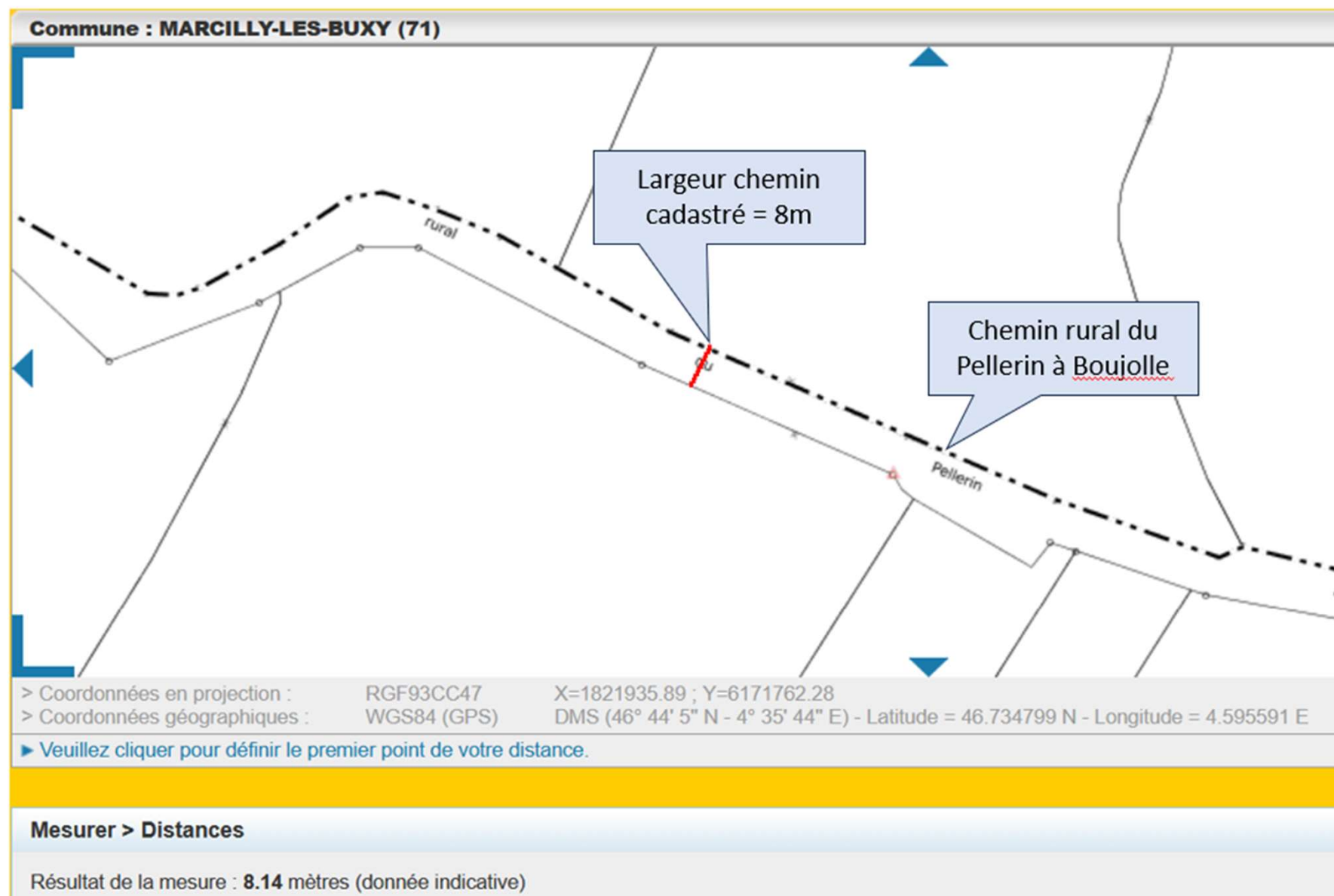


Compte tenu de l'emplacement du réseau électrique et de sa capacité d'injection, MW Energies s'est limité à une ZIP proche du raccordement.

L'étude d'accès à la ZIP ne nécessite aucuns travaux de création d'accès



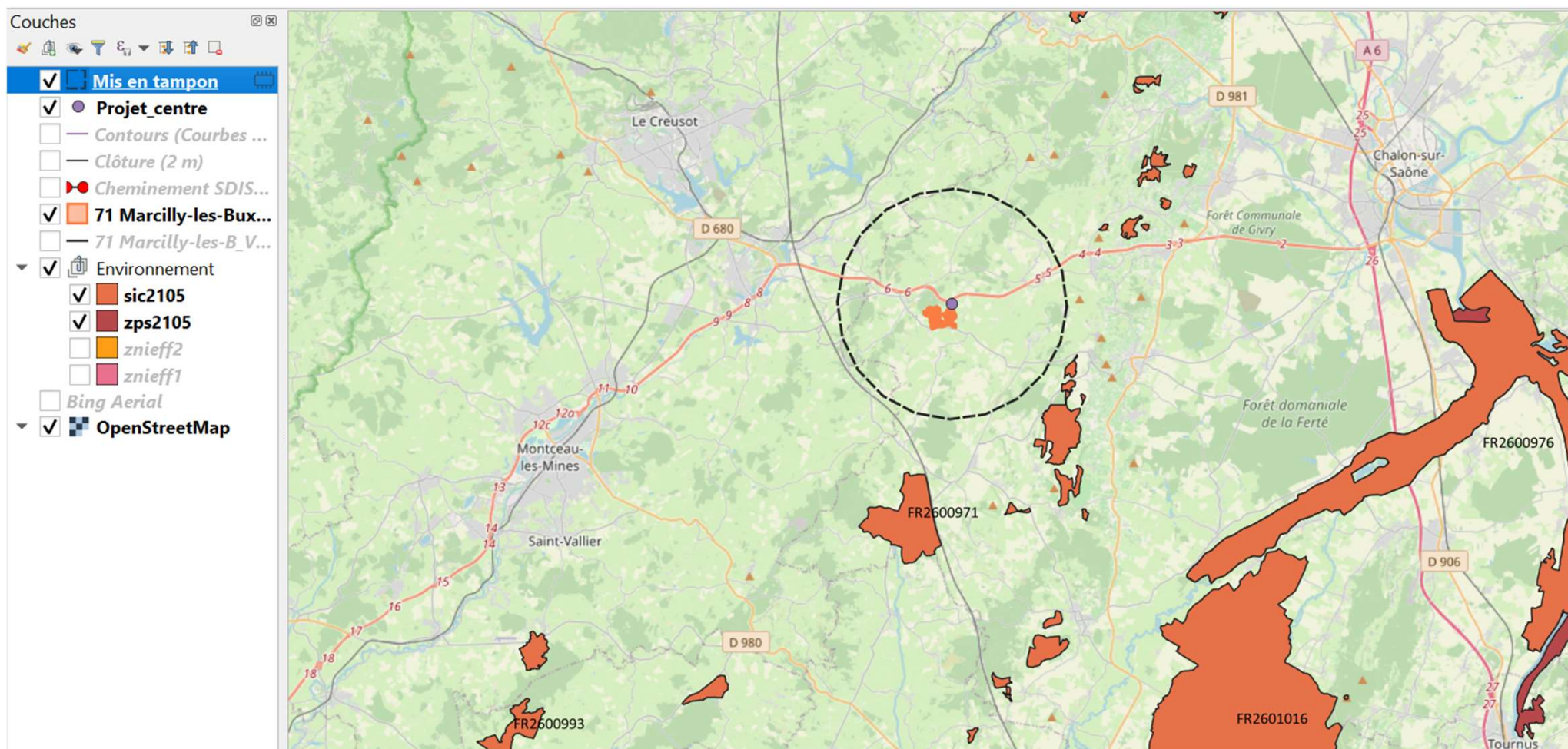
L'accès confirme l'intérêt de cette ZIP



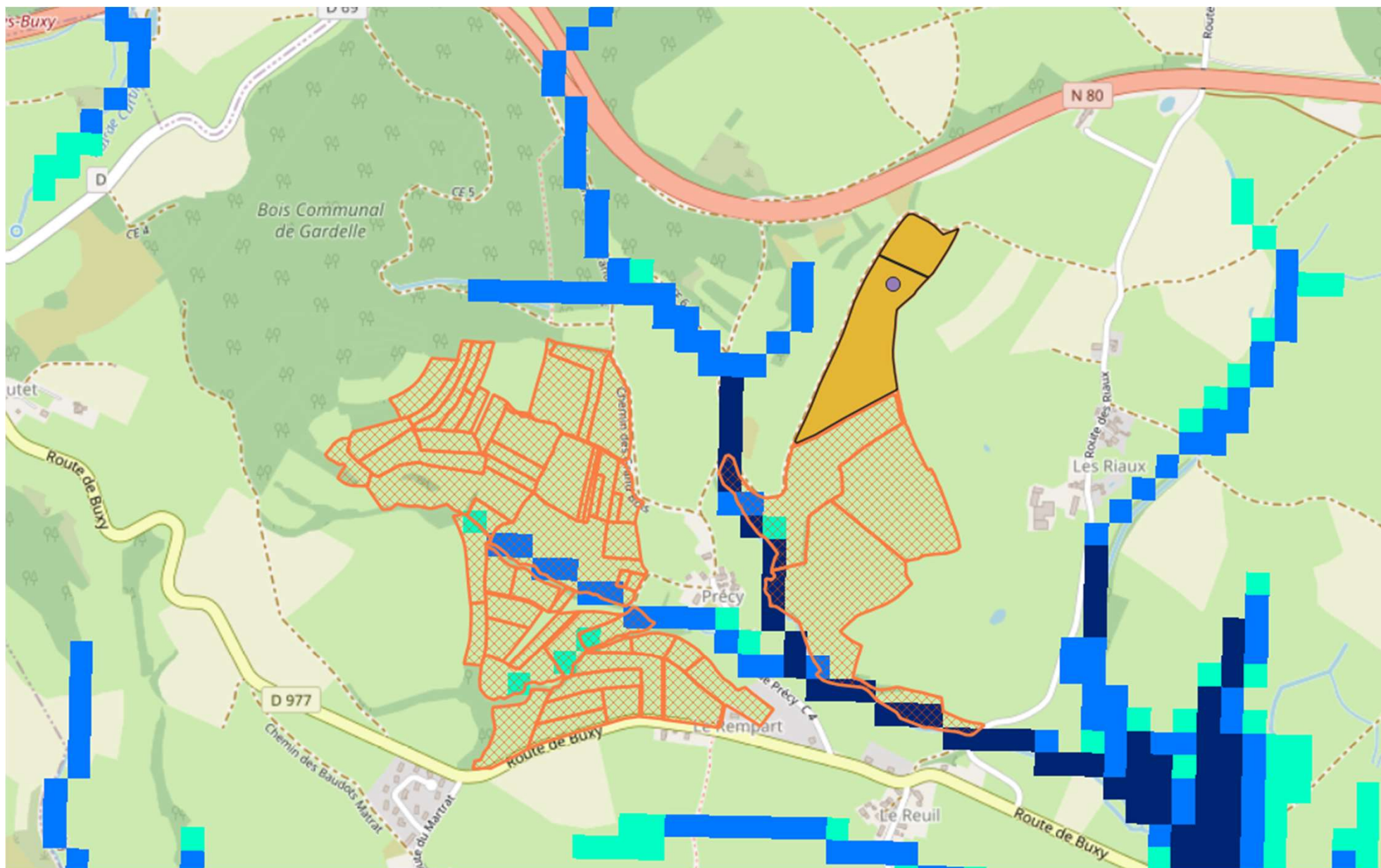
Le chemin rural du Pellerin à Boujolle est dimensionné pour le passage d'engins agricoles et sera donc compatible pour l'accès aux engins nécessaires pour la construction du parc PV.

Impacts possibles du projet	Démarche Eviter – Réduire - Compenser
Milieus forestiers – défrichement	EVITEMENT: pas de défrichement
Milieus Humides :	EVITEMENT: Absence de zone humide
Intégration paysagère	Perception du parc PV très faible depuis le cadre de vie extérieur
Réservoir de Biodiversité au titre du PLUi	EVITEMENT: aucune zone spécifique n'est inventoriée dans le PLUi de la CCSCC
Natura 2000 Réserves naturelles	EVITEMENT: en dehors de la zone « réservoir de biodiversité du PLU »
ZNIEFF 1 et 2	Evitement des zones ZNIEFF 1 En zone ZNIEFF 2 « Axe Granitique de Charresey à St Micaud », mais la surface d'emprise du projet limitée à 2,5ha – représentant <u>0,05% de la surface</u> de la ZNIEFF 2, limite fortement les incidences du projet sur cette znieff 2.
Zone inondable du PPRI	EVITEMENT: hors zone d'aléas
Raccordement électrique	Ligne HTA à proximité

Aucune zone Natura 2000 dans un rayon de 5km autour de la ZIP

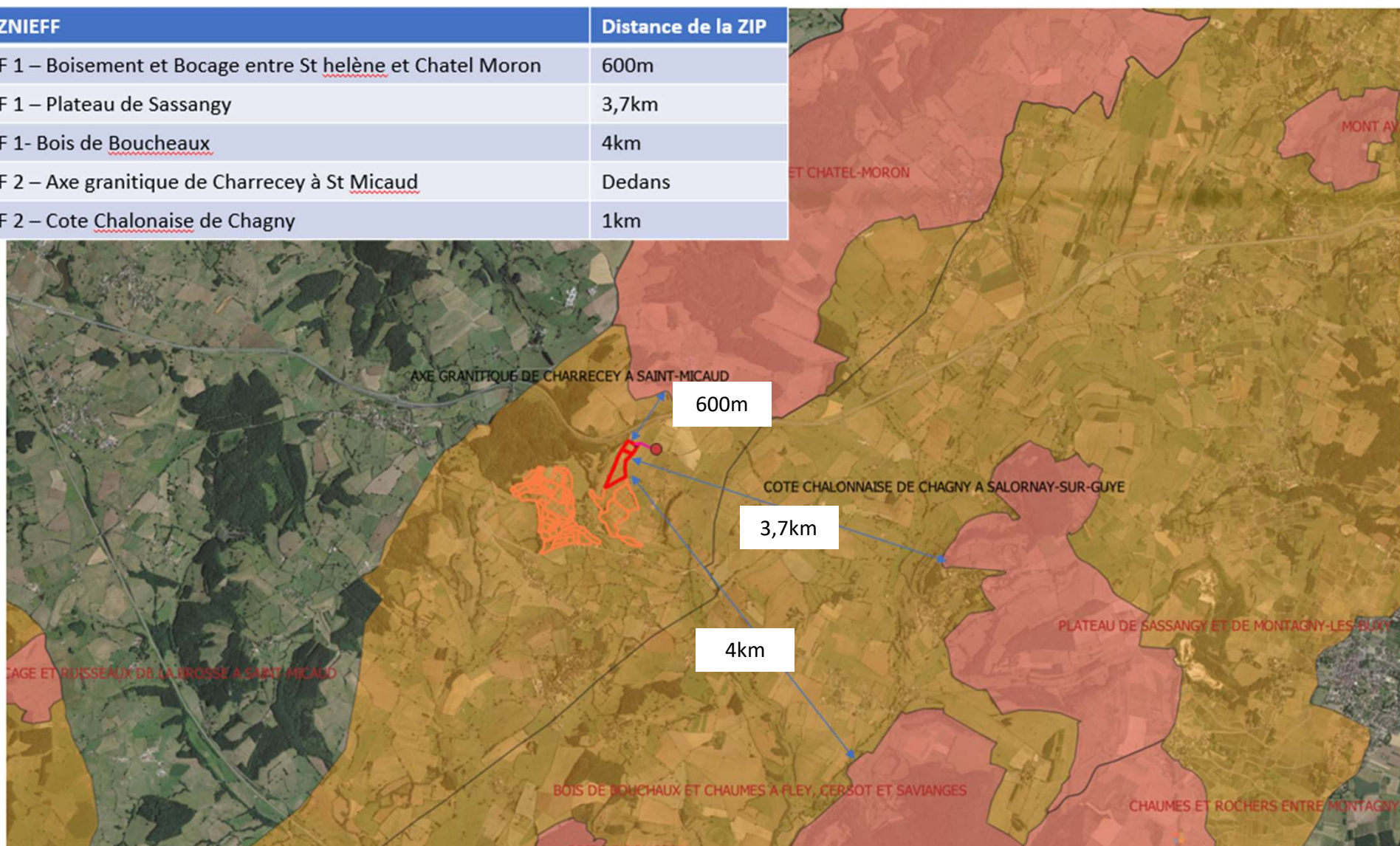


La ZIP retenue est en dehors de toute zone humide

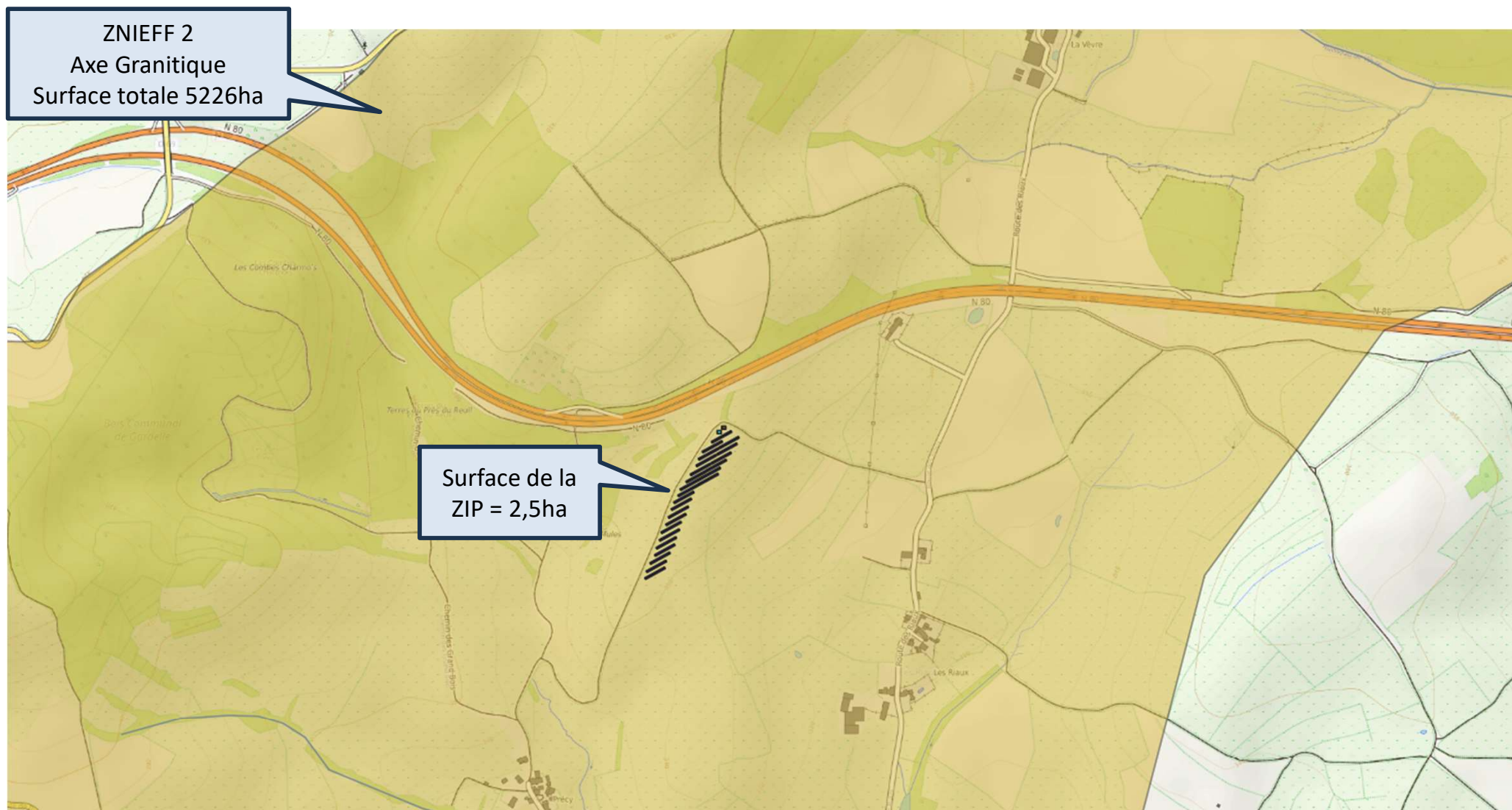


LA ZIP se situe en dehors de zones ZNIEFF1 mais se situe dans une zone ZNIEFF 2

Zone ZNIEFF	Distance de la ZIP
ZNIEFF 1 – Boisement et Bocage entre St <u>helène</u> et Chatel Moron	600m
ZNIEFF 1 – Plateau de Sassangy	3,7km
ZNIEFF 1- Bois de <u>Boucheaux</u>	4km
ZNIEFF 2 – Axe granitique de Charresey à St <u>Micaud</u>	Dedans
ZNIEFF 2 – Cote <u>Chalonnaise</u> de Chagny	1km



La ZIP se situe dans la ZNIEFF 2 « Axe granitique de Charrency à St Micaud »



La surface de la ZIP représente 0,05% de la surface totale de la ZNIEFF « Axe Granitique ».
Le choix d'une emprise limitée de 2,5ha, sur les 60ha mis à disposition, est une mesure de réduction de l'emprise du projet sur la ZNIEFF 2.

La ZIP n'est concernée par aucun enjeu d'ordre patrimonial: bâtiments classés, sites inscrits, sites classés ou sites UNESCO

Un site du ministère de la Culture

En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide

Atlas des patrimoines

Territoire

Outils de dessin

Recherche simple

Recherche avancée

Gérer l'affichage de la légende

Ma sélection

- ☒ Immeubles classés ou inscrits - Saône-et-Loire
- ☒ Sites patrimoniaux remarquables (AC4)
- ☐ Sites patrimoniaux remarquables
- ☒ Zones de présomption de prescription
- ☒ Sites classés ou inscrits - Saône-et-Loire
- ☒ Patrimoine Mondial UNESCO - Bourgogne
- ☒ Protection au titre des abords de monuments
- ☐ Périmètres MH (intérieurs)
- ☐ Périmètres MH

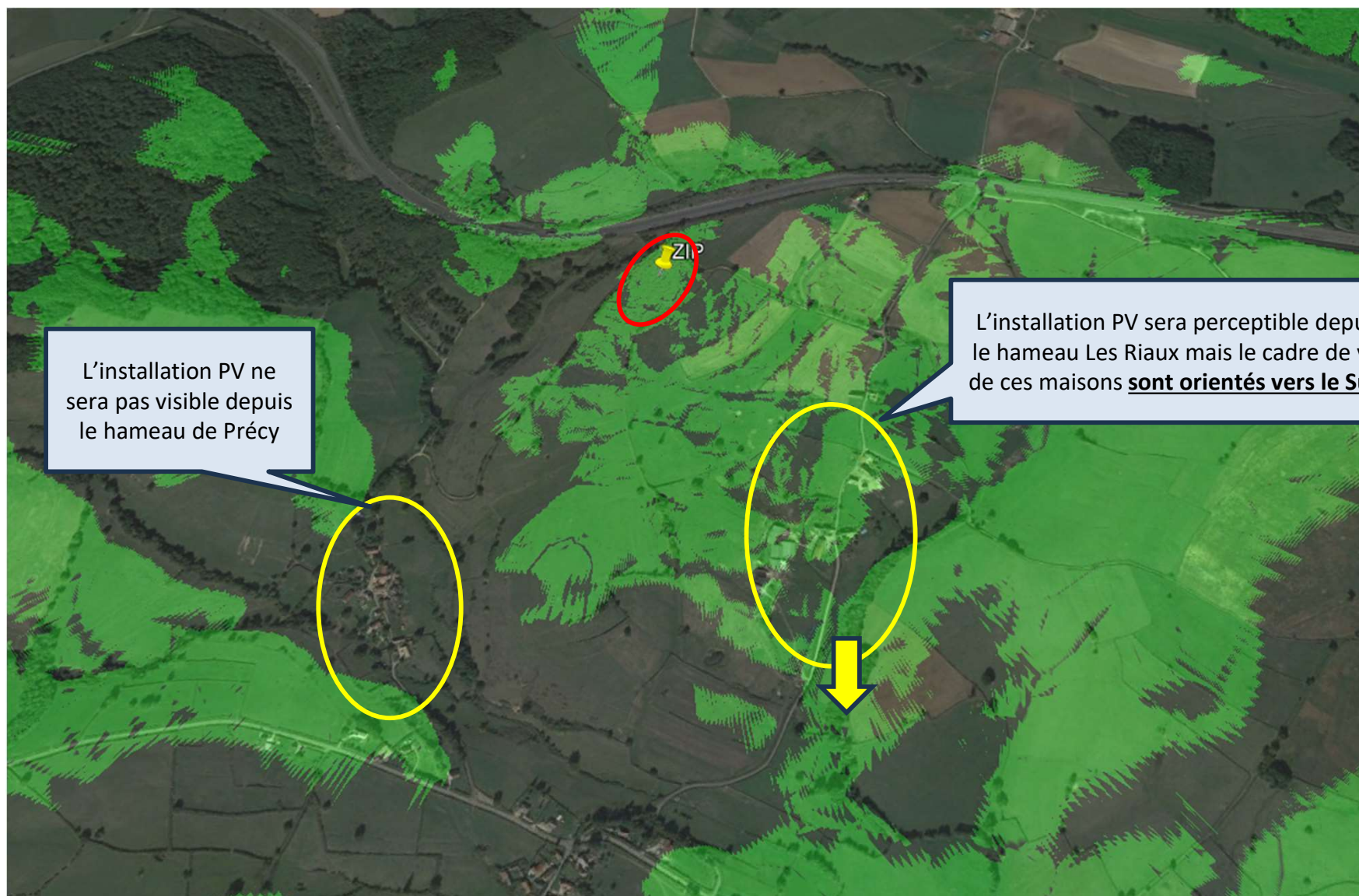
Données externes

- ☒ Territoires renseignés
- ☒ Fonds de carte

Télécharger

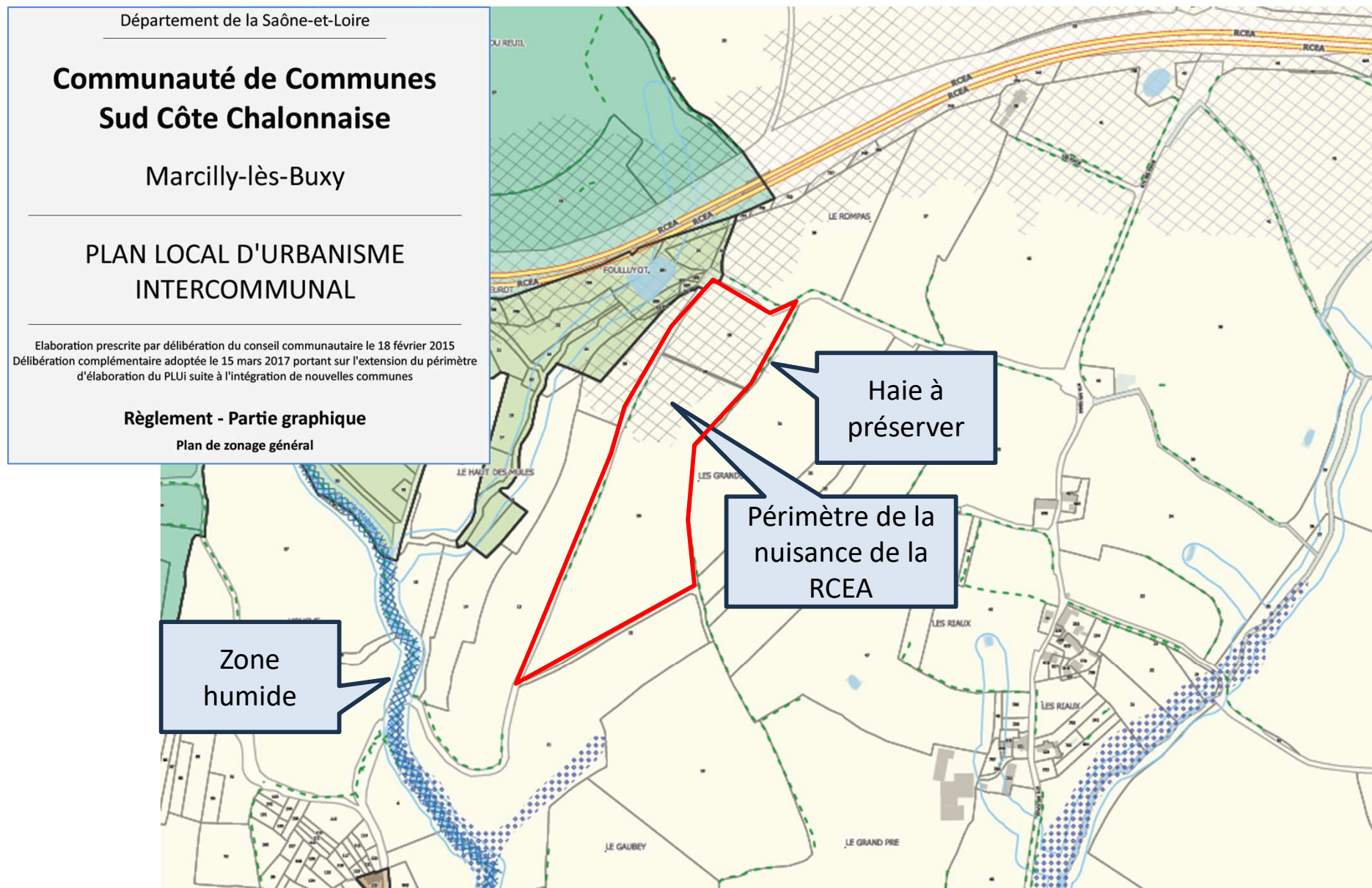
Zone d'implantation retenue

IGN, DRAC Bourgogne



Les zones en vert représentent les endroits depuis lesquels il serait possible d'apercevoir (à une hauteur d'un observateur) un équipement de 3m au-dessus du sol, sans tenir compte de la présence de végétation au sol. Autrement dit, les haies, arbres, etc... induisent un effet « masque » supplémentaire qui n'est pas retranscrit ici.

Aucune réserve particulière n'est indiquée dans le PLUi sur la zone d'implantation



Le zonage graphique du PLUi de la CCSCC n'indique pas la présence d'une zone de biodiversité particulière à préserver.

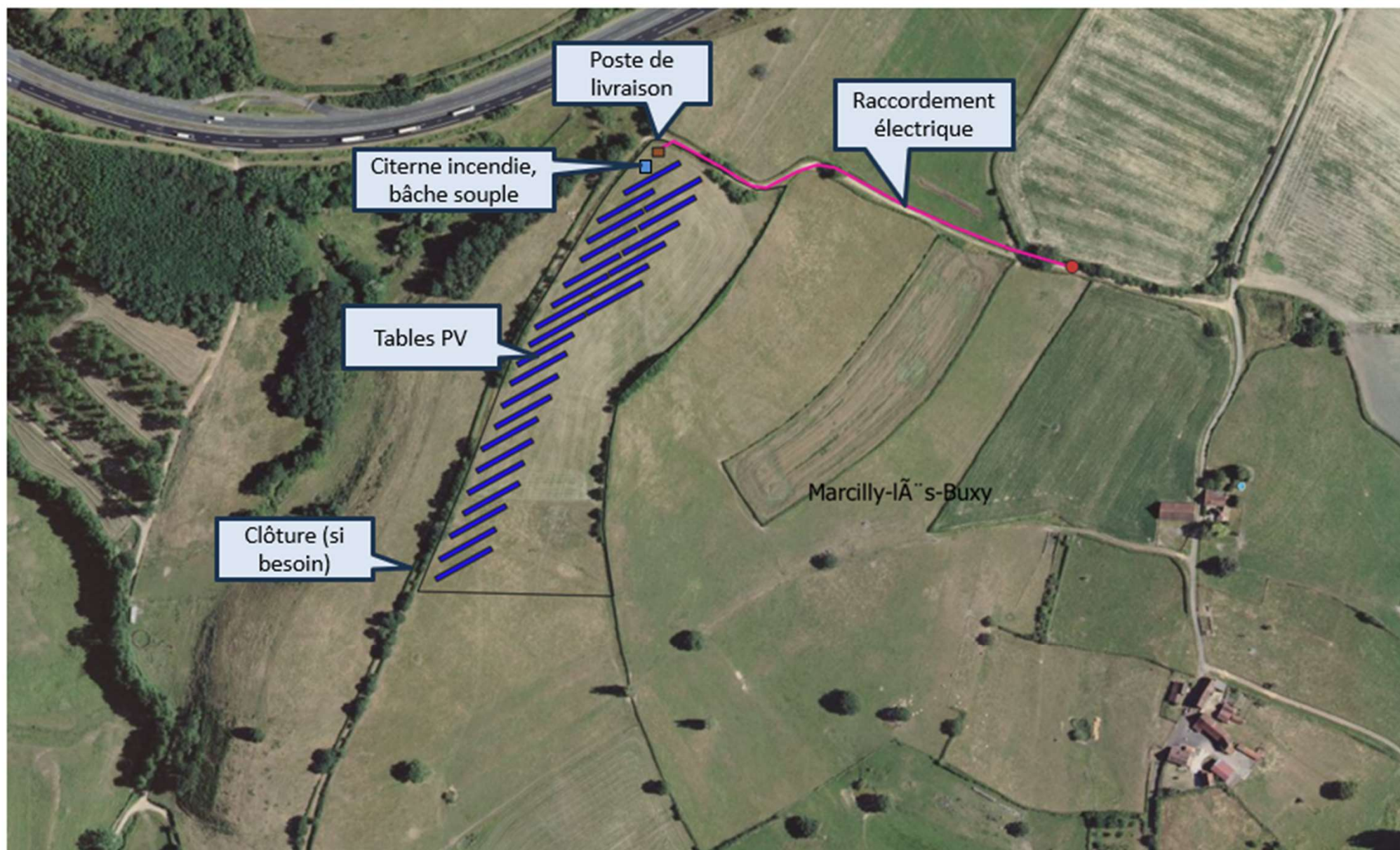
Demande au Cas par Cas Projet photovoltaïque

Marcilly-les-Buxy (71)

Annexes 9

Description du projet

Schéma d'implantation générale du projet



Les structures envisagées seront en monopieux avec une hauteur « bas de panneaux » de 2,4m

Les poteaux sont généralement des poteaux IPE dont la section est définie après calcul de dimensionnement d'un bureau d'étude (charges aux vent, type de sol, etc...)
Les ancrages prévus sont à priori des pieux battus sans mise en œuvre de fondation en béton



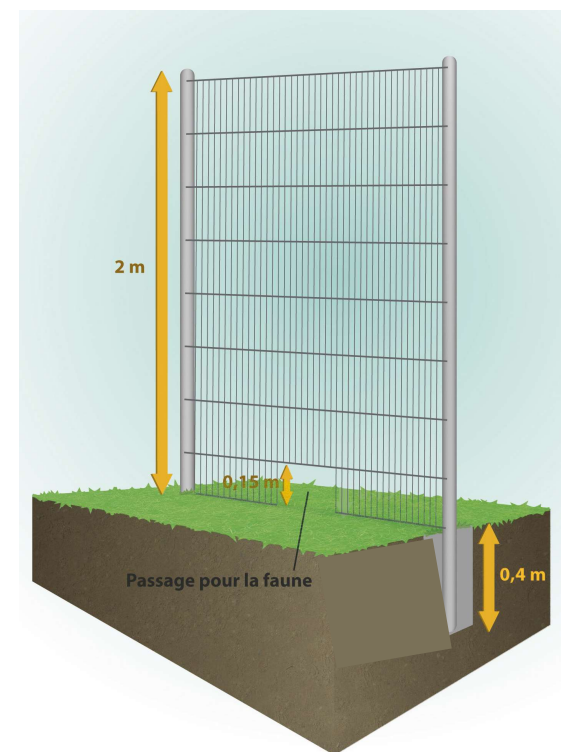
Les aménagements divers du parc PV

- Le pétitionnaire s'engage à :
 - **Limiter l'éclairage nocturne** pour limiter la nuisance des espèces nocturnes (éclairage avec détection de présence humaine)
 - Le site pourra être entretenu par un **système d'écopâturage** avec des moutons de race rustique
 - **Ne pas utiliser de produits phytosanitaires**
 - **Installer des passages à petite faune** à divers endroits dans la clôture qui ceinturera le parc si cela est nécessaire (compte tenu de la hauteur les assureurs et les instructeurs peuvent ne pas exiger de clôture)

Si une clôture est installée, elle laissera passer la petite faune

Des passages à faune seront disposés régulièrement (tous les 5 mètres) en pied de clôture afin de permettre une libre circulation de la petite faune au sein de l'emprise projet. Ces ouvertures auront des dimensions de 15 x 20 cm.

Elles permettront de réduire considérablement les ruptures de corridor écologique, puisque les clôtures n'empêcheront l'accès au site qu'aux espèces de grande taille (grands mammifères dont chevreuil et sanglier).



Les prescriptions du SDIS 71

Les dessertes permettant l'accessibilité des engins de secours,

1. Prévoir l'accès au site par un portail « accès pompiers », d'une largeur de 3 m minimum, équipé d'un dispositif manœuvrable par un triangle pompier de diamètre 14 mm,

Remarque du pétitionnaire: cela sera fait si une clôture est effectivement installée

2. Veiller à ce que le parc soit desservi par une voie permettant l'accès, une circulation et un croisement aisés des moyens de secours et de lutte contre l'incendie sur l'ensemble du périmètre de l'installation.

Remarque du pétitionnaire: l'entrée du parc est accessible depuis la voirie publique qui est un chemin rural accessible

3. Dans le cas où des points de la centrale sont à plus de 200 m de la voie engin périphérique, prévoir une voie intérieure (avec aire de retournement si impasse) permettant l'accès à l'ensemble des rangées de panneaux

Remarque du pétitionnaire: toute les zones de l'aire d'implantation se situent à moins de 200m de la voirie publique qui est un chemin rural accessible

Concernant la **défense extérieure contre l'incendie**

S'assurer que le besoin en eau pour la lutte contre l'incendie soit proportionné aux risques à défendre et défini dans le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), respecter, la grille de couverture des risques n° 6 du RDDECI,

Tout point de la centrale devra se trouver à moins de 400 m (distance aérienne) d'un point d'eau.

Le besoin en eau pourra être satisfait à partir du réseau d'eau public ou par des points d'eau naturels ou artificiels (PENA).

Les points d'eau incendie (PEI) devront être accessibles, entretenus et en parfait état de fonctionnement.

Remarque du pétitionnaire: la zone d'implantation prévoit un point d'eau incendie dont le volume devra être précisé lors du dépôt du PC

Un point d'attention sera porté également sur le DECI des bâtiments existants en périphérie ou à l'intérieur du projet. Leur DECI devra également être conforme au RDDECI.

Le projet est conforme aux prescriptions du SDIS

